



Ateliers

**Habitations**

Production

**Diffusion**

Promotion

**Échanges internationaux**

Pour les artistes en arts visuels, arts  
médiatiques et métiers d'art

**Mémoire présenté dans le cadre de la  
préparation de la politique de  
développement culturel de la Ville de  
Montréal**

**Une présentation conjointe de :  
La Cité des Artistes  
et  
Atelier habitation Montréal**

Le 17 février 2005



## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>LA CITÉ DES ARTISTES : OBJECTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>LE PROJET EN QUELQUES MOTS .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>ATELIER HABITATION MONTRÉAL.....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>COMMENTAIRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>ATELIERS ET ATELIERS-RÉSIDENCES D'ARTISTES: NOS RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>8</b>	<b>MONTRÉAL, MÉTROPOLÉ CULTURELLE INTERNATIONALE .....</b>	<b>11</b>
<b>9</b>	<b>LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX .....</b>	<b>12</b>



## **1. Introduction**

La Cité des Artistes et Atelier habitation Montréal ont décidé de présenter conjointement ce mémoire dans le cadre de la préparation d'une politique de développement culturel pour la Ville de Montréal. Depuis maintenant trois ans, les deux organismes collaborent au développement d'un concept novateur d'ateliers-résidences d'artistes. Depuis, cette fructueuse collaboration aura permis à de nombreux intervenants du monde de la culture et de l'habitation d'être sensibilisés aux besoins spécifiques des artistes en matière d'ateliers-résidences.

## **2. La Cité des Artistes : objectifs**

Deux objectifs constituent principalement la base du projet de la Cité des Artistes :

- Optimiser les conditions de vie et de travail des artistes en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'arts pour qu'ils puissent œuvrer de façon optimale à leur création et ainsi atteindre un niveau d'excellence leur garantissant de meilleures conditions de vie ;
- Faire de Montréal une destination internationale en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art et contribuer à l'attrait culturel de la ville tant au niveau local, national qu'international.

## **3. Le projet en quelques mots**

La Cité des Artistes, c'est essentiellement :

- une corporation de développement sans but lucratif ;
- dotée d'une structure financière innovante assurant une autonomie au projet après les aides à la construction et/ou à la rénovation ;
- regroupant des édifices en une « cité », un «Soho» situé au coeur de la Ville de Montréal ;
- composée de 400 ateliers-résidences (habitation et lieu de création) ;
- destinés à des artistes de différentes disciplines dont les besoins en terme d'espace de travail nécessitent des ateliers individuels ;



- accueillant des artistes nationaux et étrangers grâce à l'allocation de 10% du total des ateliers-résidences assurant ainsi le volet international du projet ;
- prévoyant des espaces culturels, des bureaux et espaces commerciaux pour les acteurs du milieu des arts (organismes, galeries, centres d'artistes, éditeurs spécialisées, organisateurs d'événements, etc.).

Mais c'est aussi :

- un programme d'accès à la propriété pour les artistes de même que des unités locatives pour ceux qui préfèrent la location à l'achat.

#### **4. Atelier habitation Montréal inc. : objectifs**

##### *La mission*

Atelier habitation Montréal inc. est une corporation sans but lucratif fondée en 1978. Reconnu en tant que Groupe de ressources techniques par la Société d'habitation du Québec, Atelier habitation Montréal devient un important lieu d'exécution et de réalisation des différents programmes de logements sociaux et communautaire des gouvernements. La mission d'Atelier habitation Montréal inc. s'est élargie au fil des ans. L'organisme entend contribuer, par la réalisation de projets et de services, à l'amélioration des conditions de vie des populations rencontrant des difficultés spécifiques à se loger adéquatement.

##### *Projets immobiliers*

Dans le cadre de ces services de développement de logements abordables, Atelier habitation Montréal a permis à ce jour la réalisation de **116 projets**, pour plus de **3 000 unités** de logement et représentant une valeur de plus de **160 millions \$**.

##### *Services-conseil*

L'expertise développée au fil des ans a permis à l'organisation d'agir à titre d'expert conseil à la demande de municipalités, de promoteurs immobiliers et de groupes communautaires. Ces différents mandats de consultation couvrent l'évaluation de programmes, la réalisation d'études de faisabilité, l'estimation de coûts de travaux, la mise en valeur de sites, la formation d'appoint et l'élaboration de services novateurs.

Atelier habitation Montréal inc. emploie une équipe de professionnels de disciplines complémentaires disposant des ressources techniques appropriées au développement



et à la gestion de projets d'habitation, à l'animation et à la formation en acquisition et gestion immobilière, au développement communautaire, à la recherche sectorielle et à la planification et aménagement urbain et ce, au plan local, régional, national et international. Nos proches collaborateurs consistent en des agents immobiliers, des cabinets d'architectes, et des partenaires du milieu.

## **5. Commentaire général**

**La Cité des Artistes et Atelier Habitation Montréal se félicitent de constater qu'enfin la Ville de Montréal sera dotée d'une politique de développement culturel. Cette politique est le fruit de demandes exprimées par les artistes et organismes culturels notamment lors du Sommet de Montréal.**

**La Cité des Artistes et Ateliers Habitations Montréal tiennent à apporter une pierre à la construction de la future politique en apportant leurs points de vue sur trois sujets spécifiques soit la situation des ateliers et des ateliers-résidences d'artistes, le positionnement de Montréal comme métropole culturelle internationale et l'accueil d'artistes étrangers.**

## **6. Contexte**

Dans le document de proposition de politique de développement culturel pour la ville de Montréal présenté en novembre dernier, il est fait mention dans le préambule de l'engagement #23 portant sur les ateliers et les ateliers-résidences d'artistes :

### **« 3.4.2 Les ateliers d'artistes**

La pratique des arts visuels et des métiers d'art est un travail qui exige, vu la nature des disciplines et des besoins qui y sont associés, un lieu spécifique et adapté à la création. Les artistes et artisans sont nombreux à occuper d'anciens immeubles industriels qui offrent de grands espaces de travail, une fenestration généreuse, certains équipements tels les monte-charge...»

### **Quelle est la réalité des artistes ?**

Nous tenons à souligner que la situation des ateliers d'artistes est plus complexe que ne le laisse entendre ce préambule. Il est primordial de prendre en compte plus d'un cas de figure pour comprendre la réalité des artistes et leurs besoins en ateliers de création.



En effet, pour des raisons économiques et/ou de flexibilité, les artistes et artisans doivent souvent :

- combiner leur ateliers à un lieu de résidence; ou
- partager leur atelier de création; ou
- consacrer une, voir deux pièces de leur logement à l'atelier de production.

Nous sommes aussi à même de constater que :

- les artistes et artisans sont souvent locataires de leur espace de production ;
- les conditions de location de l'atelier ou de l'atelier-résidence sont souvent précaires : location au mois et/ou éviction potentielle sans recours ;
- les artistes éprouvent trop souvent de la difficulté à obtenir les garanties bancaires nécessaires pour accéder à la propriété ;
- ces immeubles sont souvent vétustes ;
- ces immeubles ne répondent pas toujours aux exigences du cadre réglementaire municipal (zonage, Code de construction, Code national de prévention incendie) ;
- un certain nombre d'artistes préfèrent occuper deux lieux distincts (habitation et création) ;
- les artistes et artisans ont besoin d'accéder à leurs lieux de création en tout temps, à toute heure du jour ou de la nuit.

**Ainsi, toute référence aux ateliers d'artistes et d'artisans implique nécessairement une réflexion sur leurs lieux de résidence et une prise en compte de ces besoins.**

Lors de l'atelier thématique #3 tenu à l'Office de consultation publique de Montréal le 2 février dernier, M. Choquet, Directeur au service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie de la Ville, a fait mention d'une étude pilotée par la Ville sur la question des ateliers et ateliers-résidences d'artistes, étude en cours de réalisation par l'INRS Urbanisation, Culture et Société.

Malheureusement, cette étude évacue complètement la question de résidence des artistes contrairement aux informations contenues dans le cahier de présentation des termes de référence de l'étude.



De plus, un des volets de l'étude consiste à mener un sondage selon un scénario d'échantillonnage aléatoire représentatif des artistes en arts visuels et métiers d'art.

Nous questionnons la représentativité de l'enquête qui doit être menée auprès des artistes. La base d'échantillonnage retenue par la Ville n'est pas représentative, contrairement à ce qui avait été décrit aux termes de référence de l'étude. Les seuls artistes consultés seront ceux qui sont locataires de leurs lieux de création et qui sont inscrits au programme municipal de remboursement de la taxe d'affaire, excluant ainsi tous ceux qui ne sont pas inscrits à ce programme et tous ceux qui ont leur atelier à même leur logement.

La Cité des Artistes avait pourtant été consultée et avait souligné l'importance de prendre en compte les lieux de résidence des artistes et la représentativité de l'échantillonnage. Visiblement cette consultation n'a menée à rien. **Nous croyons que cette situation doit être corrigée au plus tôt** sans quoi les résultats de la recherche seront inutilisables et les besoins des artistes en ateliers et en ateliers-résidences demeureront flous. Tout programme subséquent développé par la ville sera inadéquat s'il est basé sur les résultats de la recherche telle qu'elle se présente maintenant.

## D'autres constatations

- En préambule de l'engagement #23, il est mentionné que :

« la pratique des arts visuels et des métiers d'art est un travail le plus souvent individuel qui exige, compte tenu de la nature même de la discipline et des besoins qui y sont associées, un lieu spécifique et adapté à la création»

**Il nous apparaît important d'élargir la notion de lieu adapté à la création. En effet, il est crucial de prendre en compte la nécessaire conformité de ces lieux aux normes de santé et de sécurité. Les ateliers ou ateliers-résidences actuels sont rarement conformes à ces normes.**

- La spéculation immobilière au cours des dernières années chasse les artistes du centre-ville. Or, c'est précisément au centre-ville que les artistes veulent travailler.



**On constate que peu ou pas de programmes d'aide sont actuellement disponibles pour contrer les effets négatifs de l'exode des artistes du centre-ville.**

- Enfin, il est mentionné, toujours au préambule de l'engagement #23, que :

«La Ville et le gouvernement du Québec ont créé dans le cadre du *contrat de ville*, le Forum des équipements culturels. Le Forum, doté d'une première enveloppe d'études de un million de dollars pour cinq ans, a pour mandat de planifier les équipements jugés stratégiques. Le Fonds, lui, doté d'un budget de 40 millions de dollars pour quatre ans – financés à part égales par Québec et Montréal – doit en permettre la réalisation. »

**Aujourd'hui, les ateliers et ateliers-résidences d'artistes ne sont pas considérés par la Ville et par le Ministère de la culture et des communications comme des équipements culturels au sens de ce programme conjoint. Ce préambule laisse croire le contraire.**

## **7. Ateliers et ateliers-résidences d'artistes : nos recommandations**

La Cité des Artistes et Atelier habitation Montréal se réjouissent de constater l'engagement #23 proposé à l'effet que :

**« La Ville– en étroite collaboration avec les arrondissements concernés – s'engage à se donner un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et les ateliers-résidences, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes.»**

De plus le préambule de cet engagement mentionne que :

« Le Sommet de Montréal a souligné l'importance de maintenir et de développer les lieux de création, ainsi que d'améliorer le soutien aux créateurs et aux artistes. La Ville doit donc examiner toutes les avenues permettant d'aller dans ce sens. Politiques immobilières, programmes



apparentés en habitation et cadre réglementaire et fiscal constituent des voies à explorer.»

Bien que nous soyons en accord avec cet engagement et ce préambule, nous les trouvons un peu trop généraux. Nous croyons qu'il faut faire mieux et plus que d'explorer de nouvelles voies réglementaires et fiscales.

Pour éviter que cet engagement ne demeure un vœu pieu ou une grande et bonne intention, nous proposons des actions plus spécifiques qui auront, nous l'espérons, effet d'accélérer des gestes concrets en matière de développement d'ateliers et d'ateliers-résidences pour les artistes.

Plus spécifiquement, **nous recommandons** :

- que les ateliers et ateliers-résidences d'artistes soient considérés comme des équipements culturels à part entière par la Ville et par le MCCQ dans le cadre du programme de financement par le Fonds des équipements culturels ;
- qu'une part significative de ces sommes soit allouée pour des études et pour le financement d'équipements culturels tels les ateliers et ateliers-résidences pour artistes ;
- que les organismes sans but lucratif qui ont pour vocation la conservation et le développement d'ateliers et d'ateliers-résidences d'artistes puissent être rendu éligibles aux subventions du Fonds des équipements culturels. Aujourd'hui seul des organismes sans but lucratif qui ont des activités de «productions culturelles» sont éligibles ;
- que les organismes sans but lucratif qui ont pour vocation la conservation et le développement d'ateliers et d'ateliers-résidences d'artistes puissent devenir éligibles aux divers programmes d'aide de la Ville (Services de l'habitation et de la culture) notamment pour couvrir les frais de fonctionnement de ces derniers. Aujourd'hui, ces organismes ne sont pas considérés éligibles à de nombreux programmes d'aide.
- que les services de l'habitation de la Ville développent un politique immobilière spécifique axée sur le développement d'ateliers-résidences d'artistes ;
- que la Ville en partenariat avec les responsables provinciaux des programmes d'habitations modifie/adapte les normes des programmes existants de soutien en matière d'habitation (accès logis, logements abordables, etc.) pour que les concepts d'ateliers-résidences d'artistes puissent être éligibles aux programmes d'aide. Aujourd'hui seul les logements sont éligibles à ces programmes, un lieu qui combine atelier et résidence ne l'est pas. De plus, les normes qui définissent les dimensions et



le nombre de pièces acceptables par unité de logement ne correspondent pas au besoin en matière d'atelier-résidence.

- que la Ville s'engage, avec ses partenaires au niveau provincial et en collaboration avec les acteurs du milieu, à clarifier la question du statut des ateliers et ateliers-résidences d'artistes quant à la question du zonage et des normes en matière de code de construction. Aujourd'hui le code de construction, de juridiction provinciale n'est pas clair quant au statut des ateliers et des ateliers-résidences et créé des obstacles indus au développement de projet.
- que la Ville travaille avec tous les acteurs concernés (incluant la SDM, SHDM, SHQ, SCHL) au développement d'un programme d'accession à la propriété notamment par la création d'un fonds hypothécaire spécifique dédié aux artistes voulant acquérir un atelier ou un atelier-résidence.

## **8. Montréal, métropole culturelle internationale : aussi en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'arts**

Tout comme le mentionnait Madame Francine Sénécal, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la culture et du patrimoine en introduction du document de proposition de politique de développement culturel :

*« Montréal dispose d'atouts culturels majeurs pour se démarquer; encore faut-il mieux faire connaître ces atouts. La culture est déjà et sera, plus que jamais l'avenir, la signature de Montréal, que ce soit chez nous ou à l'étranger. »*

La Cité des Artistes et Atelier habitation Montréal croit que Montréal a le potentiel de devenir un pôle culturel d'importance en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art. La qualité et quantité des ses créateurs en témoigne.

### **Nous recommandons :**

- que la Ville de Montréal, de concert avec les acteurs du milieu, (artistes, artisans, musées, galeristes etc.), incluant Tourisme Montréal et la Chambre de commerce de Montréal, s'engage à se donner un plan d'action pour faire de Montréal une destination culturelle internationale en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art.



## 9. Les échanges internationaux

Pour vivre convenablement de leur art, les artistes doivent tôt ou tard diffuser leurs œuvres hors du Québec, participer à des programmes d'échanges et viser à développer un marché international.

D'autre part, Montréal manque de résidences d'accueil pour les artistes étrangers alors que nos créateurs sont de plus en plus reçus à travers le monde. Il nous apparaît essentiel de multiplier les échanges internationaux et permettre la création d'un réseau dynamique de communication entre les artistes d'ici et d'ailleurs.

### **Nous recommandons :**

- que la Ville de Montréal, en collaboration avec les acteurs du milieu, se dote d'un plan d'action spécifique pour contribuer à combler le déficit d'accueil d'artistes étrangers, particulièrement en mettant à disposition des ateliers-résidences pour artistes ;
  - que la Ville de Montréal prenne en compte la nécessité de mettre à disposition de tels ateliers-résidences pour étrangers dans tout futur projet immobilier de développement d'ateliers-résidences pour artistes et que la Ville alloue au Conseil des arts de Montréal un budget spécifique pluriannuel pour la location de tels ateliers et d'ateliers-résidences.
-



Montréal le 23 février 2005

La publication intitulée « Cité des artistes, Une destination internationale en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art à Montréal » déposée avec le mémoire de la Cité des Artistes n'a pas été reproduite mais peut être consultée au bureau de l'OCPM.

Merci de votre compréhension.